Androcur : des patientes attaquent Bayer en justice

Abderrahim DERRAJI - 2019-06-26 14:52:23 - Vu sur pharmacie.ma

Une trentaine de patientes viennent d'assigner en justice le Laboratoire Bayer et la société Delpharm qui produit Androcur. Cette démarche fait suite aux cas de méningiomes observés chez cinq patientes traitées pour des problèmes de pilosité ou de dérèglement hormonal par Androcure (acétate de cyprotérone) à des doses élevées et durant une longue période. L'ANSM a publié le 24 juin 2019 les résultats d'une enquête qui a confirmé la survenue de méningiomes en lien avec le traitement par l'acétate de cyprotérone. Cette enquête a aussi mis en évidence la survenue de méningiome chez la femme enceinte bien après le traitement. L'enquête de l'ANSM a révélé une importante prescription hors AMM (autorisation de mise sur le marché) dans les indications acné et/ou contraception (56% des cas), la localisation préférentielle des méningiomes sur la base du crâne (67% des cas) et une longue durée d'exposition de 14,7 ans en moyenne. L'Agence française avait par ailleurs, annoncé que la délivrance de l'Androcur et de ses génériques serait conditionnée à la présentation d'une attestation annuelle et ce dès 1er juillet prochain. Ces patientes et 70 autres qui vont les rejoindre vont déposer plainte auprès du tribunal de grande instance de Lille pour demander réparation.